

Bulletin Municipal Saint-Louis-en-l'Isle N° 20



2020

**budgets/finances
infos...
vie sociale
associations
état civil**



*Exposition photos de Mr Gérard Combourg
lors des Journées du Patrimoine 2019 à St-Louis.*

le mot du Maire

Ludovicienne, Ludovicien,

Permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux, à vos proches, vœux de santé de bonheur et de réussites pour cette année 2020. Je souhaite que cette nouvelle décennie soit remplie de bonheur, d'espoir, de rêves et de paix.

J'ai une pensée pour ceux qui nous ont quittés et plus particulièrement pour la doyenne de notre village, Julienne, « Juju » qui s'est éteinte en ce début d'année 2020 à l'âge de 97 ans.

Je formule des vœux de prompt rétablissement à ceux qui sont dans la souffrance et la maladie.

Bienvenue aux nouvelles familles qui sont venues s'installer sur notre commune en 2019.

Cette présentation des vœux est la dernière de notre mandat. C'est donc pour moi l'occasion de remercier tous les élus et les employés municipaux pour leur implication et leur dévouement au service de notre commune et de ses habitants. Je félicite Jérémy, jeune papa depuis quelques jours d'un petit Tiago. J'adresse mes meilleurs vœux à la Directrice de notre école Nathalie, pour sa fidélité et qui avec 28 élèves de CP – CE1 fait un travail admirable.

Mes vœux vont aussi aux représentants et représentantes des associations, qui contribuent à l'animation et au rayonnement de notre commune.

Comme nous nous y étions engagés, avec la complicité de quelques maires, nous avons organisé « le grand débat » dans cette même salle. Ce fut un franc succès quant à la participation et à la teneur des différents échanges, avec la présence courageuse, il faut le dire, de notre député, Monsieur Chassaing qui n'a pas été ménagé lors de cette soirée.

Mais pour quel résultat ? Le monde de la ruralité a-t-il été entendu, Permettez-moi d'en douter.

Alors oui, on voit revenir, oh miracle, des services de l'état, l'ouverture depuis début janvier de la maison « France service » implantée à Mussidan en est un exemple.

Mais son organisation est laissée à l'initiative de notre communauté de communes, avec une aide financière de l'état certes, mais sans assurance qu'elle soit pérennisée.

Néanmoins, ce lieu est prévu pour vous permettre d'accomplir toutes les démarches administratives usuelles, avec entre autre : la caisse d'allocations familiales, la Sécurité sociale, la MSA, les impôts ou encore Pôle Emploi . . .

Comme vous le savez, la communication en période électorale doit respecter un certain nombre de règles et de réserves. Je ne vous parlerai donc pas de projets, mais des réalisations et presque réalisations qu'il y a eu sur notre commune durant cette année 2019.

L'arrivée de la fibre optique au sous répartiteur du bourg nous a amené une montée en débit très importante. Ceci nous a permis de mettre en service pour le bonheur de la maitresse et des enfants nos tablettes numériques ancrant ainsi notre école dans l'ère du numérique.

La prochaine étape sera la fibre jusqu'à notre domicile et je sais que « Périgord Numérique » s'y emploie dans un calendrier serré.

Nous avons enfin finalisé la pose des gouttières de l'église, et un drain a été réalisé afin de maintenir un minimum d'humidité dans les fondations de la bâtisse. Nous avons déjà constaté une nette amélioration dans l'église avec la disparition des moisissures.

Des gouttières ont aussi été installées au local des agents techniques.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lopez et le suivi de ces travaux par Jean Luc, mon premier adjoint. Merci à lui.

Nous avons du entreprendre de gros travaux au stade, suite à la rupture de la canalisation d'eau alimentant les vestiaires. Travaux réalisés en régie par nos agents communaux Régis et Jérémy.

Coté voirie, je citerai principalement la réfection de la voie communale 201 (Madillac-Les Cadets), financée par notre Communauté de Communes, merci à sa Présidente pour l'intérêt qu'elle porte à nos petites communes.

Pour l'amélioration du cadre de vie, les travaux d'aménagement de l'espace en face de l'église sont en cours, avec la pose de pavés dessinant un cheminement qui nous amènera prochainement vers un kiosque. La réalisation de ce kiosque a été confiée aux élèves de CAP Chaudronnerie Industrielle du Lycée des Métiers Hélène Duc à Bergerac.

Je parlais de presque réalisations, puisque les financements sont acquis pour une première tranche de travaux au Foyer Rural : cuisine et huisseries de la salle. Merci à nos conseillers départementaux pour le soutien apporté aux projets de nos villages.

Nos agents ont participé à l'entretien courant des bâtiments et des espaces publics, et je me félicite une nouvelle fois de notre coopération avec Sourzac, pour, entre autre, l'attention particulière portée à notre cimetière, propriété commune. Merci au maire de Sourzac, à son adjoint aux travaux et aux agents municipaux.

Vous avez certainement remarqué la pose de nouveaux containers poubelle sur 3 sites de la commune : au cimetière, sur la RD3E 10 proche du bourg et en bas des « Graves ». Ces emplacements sont appelés Points d'Apports Volontaires et de fait, les bacs traditionnels ont disparu.

C'est un nouveau mode de collecte des ordures ménagères qui va bousculer nos habitudes, nous devons tous nous déplacer sur ces trois lieux pour déposer nos ordures, verres, et cartons. A partir du mois de mars, chacun aura un badge pour déposer le sac noir.

Nous mettrons tout en œuvre pour aider tout un chacun à s'approprier cette nouvelle formule et nous aurons une attention toute particulière pour les personnes âgées en nous engageant à leur faciliter l'accès à ce nouveau service.

Je comprendrais le mécontentement de certains, mais le temps est venu de favoriser de nouveaux gestes permettant

de réduire la production de déchets, le coût de traitement d'une tonne de déchets ayant plus que doublé en 10 ans.

Je vais vous parler maintenant d'un projet qui est né du « Budget Participatif » initié par le Conseil Départemental de la Dordogne. Nous avons déposé un projet de création d'un poulailler communal, permettant aux habitants de la commune d'apporter aux poules des restes alimentaires, des pelures de légumes etc. . . dans le but de les aider à . . . faire diminuer le sac noir.

Nous avons demandé une enveloppe budgétaire de 1500 euros, poules comprises.

Malheureusement, et je tiens à remercier tous ceux qui nous ont apportés leurs suffrages, ce projet n'a pas été retenu dans les 53 projets lauréats après dépouillement des votes.

Ca a été, comme vous pouvez vous en douter une grande déception. Aussi, le conseil municipal a décidé de concrétiser malgré tout cette opération.

Et je suis heureux aujourd'hui de vous annoncer que ce poulailler existe bel et bien, que les 5 habitantes se portent bien, qu'elles nous offrent de beaux œufs tous les matins pour le plus grand bonheur de leur Parain Michel.

Je peux rajouter que déjà de nombreuses personnes dont nos cantinières leurs apportent de quoi se sustenter, et que les enfants de l'école ont été sollicités pour leur donner un petit nom et pour gérer la production d'œufs avec le concours de leur maitresse, bien entendu.

Je vous invite donc à leur rendre visite avec dans votre hotte, par exemple des restes de pâtes, elles en raffolent.

Coté matériel, nous avons dû acheter un nouveau camion, d'occasion je précise, puisqu'après des années de service, l'ancien a été contraint à un repos bien mérité.

Nous avons reconduit au mois de décembre dernier notre traditionnel repas des aînés, ouvert à partir de 65 ans, c'est l'avantage d'être une petite commune, et je crois qu'une nouvelle fois les convives ont beaucoup apprécié ce moment festif, mais aussi ce moment d'échange. Merci à Marie pour son organisation toujours aussi parfaite.

Je reviendrai aussi sur l'organisation de notre service périscolaire et notamment sur la pose méridienne où l'encadrement des enfants est de grande qualité, grâce à Nathalie et Amélie. Merci à elles deux. Un effort est fait aussi pour proposer des plats bios à la cantine et privilégier les circuits courts des produits alimentaires de base.

Je vous rappelle aussi que le site internet de la commune est consultable et mis à jour régulièrement par Florence, notre secrétaire.

Enfin je terminerai par ce qui participe au vivre ensemble : nos associations.

Pour le Foyer Rural ce fut une année pleine avec en point d'orgue la fête au village du mois d'août 2019. J'ai souvenir de fêtes très réussies par le passé, mais je dois avouer que celle la restera comme étant un grand cru, tant les deux soirées du samedi et du dimanche ont enchanté tous les participants. Félicitation à toute l'équipe du Foyer Rural et à sa présidente.

Je n'oublie pas le point rencontre qui offre une ou deux fois par semaine, au travers d'un atelier créatif un tiers lieu ouvert à tous et d'une très grande convivialité.

Pour les journées du patrimoine l'exposition proposée dans l'église par Gérard et Jacqueline a été d'une grande qualité. Merci à ces deux artistes.

Et un grand merci à Michel qui a accueilli à « La Louise » un public nombreux sur le thème des vieux métiers.

Bien sur, Jaq et Philippe nous ont manqué et nous espérons pouvoir à nouveau apprécier leurs esprits créatifs lors des prochaines éditions.

Depuis septembre 2019, les clubs de Douzillac et de Saint Louis ont fusionné, ne formant d'ores et n'avant qu'une seule entité : la JSDL : Jeunesse Sportive Douzillacoise et Ludovicienne.

J'adresse tous mes vœux de pérennité à ce club et tous mes vœux de réussite sportive à tous ces jeunes issus pour la plupart de notre territoire, ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont par tout temps au bord de la pelouse le dimanche.

L'association des parents d'élèves des écoles de Sourzac et de Saint Louis aura aussi amplement participé à l'animation du village, avec plusieurs manifestations telles que « Halloween », « Carnaval », pour ne citer que celles organisées sur Saint Louis.

L'association de chasse est confrontée à la recrudescence des sangliers, qui ont changé leurs habitudes et ont tendance à se rapprocher des habitations, ce qui pose un réel souci en terme de sécurité. Mais j'ai confiance en leur sens des responsabilités, le président Patrick ne manquant pas de rappeler que grâce à une gestion rigoureuse, le nombre de faisans en reproduction naturelle ne cesse d'augmenter.

Le Taïchi et l'atelier de peinture, la marche, réunissent aussi un public assidu. Merci à leurs responsables.

Je le répète tous les ans, mais une nouvelle fois, un grand respect à tous les bénévoles de ces associations. L'année 2020 est pour nous aussi celle du recensement. Jusqu'au 15 février, Christine Videau, notre agent recenseur, assurera cette mission.

En ce qui me concerne je tiens à rendre hommage à mes adjoints, adjointes, Jean Luc, Marie, Frédérique, conseillères et conseillers municipaux, Cathy, Sabine, Michel, Vincent, Daniel, et Serge, pour leur implication.

Ensemble nous avons décidé, et mis en œuvre tout ce qui nous a semblé nécessaire au bien-être de notre commune, tout comme nos prédécesseurs l'avaient fait.

Ensemble nous avons essayé de défendre cette petite république qu'est notre commune : elle reste encore un espace synonyme de proximité et d'animation locale.

Il fait encore bon vivre à Saint Louis, avec nos valeurs que sont l'amitié, la convivialité.

Dans moins de 2 mois les 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales, marquant la fin de ce mandat. Une nouvelle page pour Saint Louis en l'Isle sera alors à écrire...

En avant pour 2020 et vive Saint Louis. Bonne année à tous.

Le maire, Jean Luc MASSIAS

état civil



Naissance

Wyatt Claude Michel GATTI
né le 4 janvier 2019

Mariage

Patrice BARRADIS et BRUGEAUD Marie-José
mariés le 24 septembre 2019



PACS

GUITTET Cyril et CARRETEY Laurence
pacsés le 31 août 2019



Décès

ARNUT Julienne Jeanne veuve BEUNE
décédée le 14 janvier 2020

Budget... 2019

A. COMMUNE

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 275 928.20 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 134 279.91 €

Le budget total de la commune s'élève à 410 208.11 €.

QUELQUES DONNÉES :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Impôts et taxes.....	112 900 €
Dotations et participations	68 700 €
Remboursement sur rémunération du personnel ...	13 700 €
Résultat reporté de 2018	58 500 €
Produits de gestion courante	4 000 €
Produits des services, du domaine et ventes	14 500 €

Dépenses

Charges à caractère général	55 900 €
Charges de personnel et frais assimilés	83 000 €
Virement à la section investissement.....	11 500 €
Contribution aux syndicats :	
DFCI (forêt) et SIVOS (transports scolaires)	2 400 €
SDIS (servie incendie)	7 500 €
Subventions aux associations	3 200 €

INVESTISSEMENT

RECETTES (EN HORS TAXE) :

DETR 2017 accessibilité	13 500 €
Contrat des territoires accessibilité 2016	9 700 €
Fonds de concours CCIP accessibilité 2017	10 100 €
(Communauté de Communes)	
Subvention 2017 tablettes école.....	800 €
FCTVA	pas d'encaissement

DÉPENSES (EN TOUTE TAXE COMPRISE):

Emprunt	13 400 €
Gouttières Eglise et local cantonnier	5 400 €
Tablettes école	3 400 €

B. ASSAINISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 56 735 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 20 109.10€

Le budget total de l'assainissement s'élève à 76 844.10 €.

La fiscalité

taxe	taux 2018	variation du taux	taux 2019
Taxe Habitation*	16,17%	0%	16,17%
Taxe Foncier bâti	16,45%	0%	16,45%
Taxe Foncier non bâti	44,62%	0%	44,62%



INFORMATION TRAVAUX

Poulailler Communal

A l'heure où il est impératif de limiter la production de déchets à enfouir, nous avons créé un poulailler dans la commune, afin que les personnes puissent porter leurs pelures végétales et déchets de cuisine pour nourrir les poules. Un affichage sur le poulailler indique quels déchets peuvent être donnés ou pas aux poules.

Ce poulailler, positionné derrière l'atelier municipal non loin de l'école permettra aussi une approche pédagogique de la gestion des déchets, enjeu majeur pour les nouvelles générations.

Il vas de soi, qu'un complément sera apporté pour une alimentation équilibrée des poules, celui-ci pourrait être financé par la mairie et la vente d'œufs entre autres.

Michel



Pose de gouttières sur l'église et travaux pour l'évacuation de l'eau

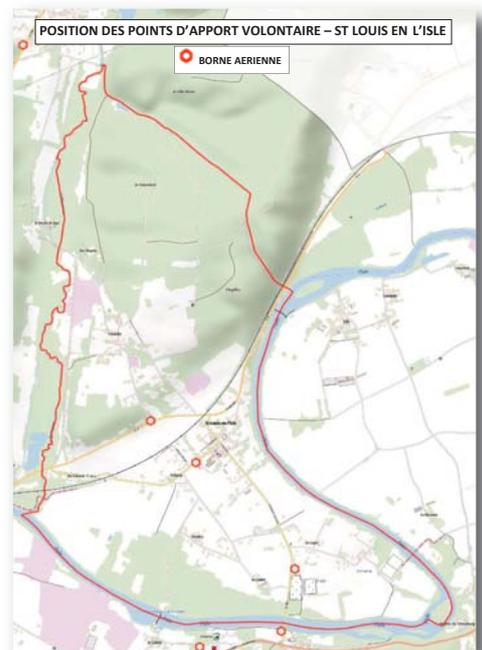


Le kiosque...



Élèves du Lycée l'Alba à Bergerac qui construisent le kiosque destiné à notre petit espace vert dans le bourg.

Installation des nouveaux containers à déchets



FOYER RURAL

Nous remercions particulièrement toutes celles et tous ceux qui ont participé à nos actions cette année, ainsi qu'à Mr le Maire de St Louis et son conseil municipal qui nous accordent une subvention importante.

Retour sur les événements :

• **Bourse aux plantes** le 12 mai et son fameux casse-croûte
Merci à Michel Gourdin pour son implication dans cette bourse aux plantes.

• **Lotos** salle Gerbeaud à Mussidan le 18 mai et 22 octobre.

• **Fête locale** le 10 et 11 août

Ce week end, riche en animations, a rencontré un grand succès, malgré une pluie qui a perturbé notre vide grenier, il faudra retenir, le marché gourmand suivi du karaoké, les moules frites et bien sûr la clôture de cette fête par le feu d'artifice, qui réjouit toujours par sa magie, les petits et les grands.

• **Journée du patrimoine**

Exposition photos de Gérard Combourg, peintures de Jacqueline Marson, dessins et acryliques d'Adeline Valaige

L'incontournable visite de la « Louise » par son propriétaire Michel Gourdin

Concert exceptionnel à l'église du Mozaic Jazz Band

L'absence de Philippe Beau et Jaq Chambon s'est faite ressentir dans la préparation de cet événement.

• **Soirée décoration de Noël**

Moment convivial pour la préparation des décorations des sapins de Noël du village.

• **Marché de l'Avent** le 1^{er} décembre

Vente des créations faites par les membres du Point rencontre et visite du Père Noël.



Recettes		Dépenses		Actif au 31/12/ 2019	
Location de la salle des fêtes	2 140.00 €	Nouvelles tables Foyer	2 730.00 €	Livret A	3 708.00 €
Lotos	2 600.00 €	Plancha	183.00 €	Foyer rural	6 817.00 €
Cartes d'adhésion	500.00 €	Cartes d'adhésion	340.00 €	Point rencontre	660.00 €
		Achat gaz	140.00 €		
		SACEM + GUSO	269.00 €		
		Gerbes et don	240.00 €		

Bilan financier 2019 :

La salle du Foyer Gilbert Mayen est très bien entretenue par Amélie que l'on remercie. Le Point-rencontre et son atelier créatif jouent un rôle important dans l'animation.

Grace à la contribution de chacun, le bilan financier est resté excédentaire et notre village reste actif, et animé.

L'ensemble des membres du Foyer Rural vous expriment leurs meilleurs vœux de bonheur, de santé et de solidarité pour 2020.

Vous souhaitez vous impliquer dans l'association, faire part d'un projet festif ou demander un renseignement, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la boîte mail : veroniquehenneuse1108@gmail.com



Le Point Rencontre

Toute l'équipe du point rencontre de SAINT LOUIS vous adresse leurs meilleurs vœux pour l'année 2020. Le 8 novembre 2020 nous fêterons nos dix ans d'existence et cela grâce à vous clientes et clients. En 2019 nous avons eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles adhérentes, à qui je souhaite la bienvenue.

Nous vous accueillerons toujours avec plaisir, au cours de nos manifestations.

Mireille IMBEAUX.



La convivialité était au menu du repas des aînés

VOS DATES CLÉS

7 DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES **février 2020**

15 et 22 1^{ER} ET 2ND TOURS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES **mars 2020**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 7 FÉVRIER 2020

PAR INTERNET
www.demarches.interieur.gouv.fr

PAR COURRIER

EN MAIRIE
En personne ou en mandant un tiers

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE VOTE PAR PROCURATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?
Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter par un autre électeur.
Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

À QUI POUVEZ-VOUS LA DONNER ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée.

OÙ POUVEZ-VOUS LA FAIRE ?

Brigade de gendarmerie, Commissariat de police, Tribunal d'instance

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Formulaire à remplir sur place ou sur Internet disponible sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Pièce d'identité : carte d'identité ou passeport.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Objectif Citoyen !!!

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

maJDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans | Je m'inscris en quelques clics | Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr>. En se créant un espace personnel. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement, ou dépôt sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial
CS 93220 87032 Limoges Cedex 1
Tél : 05 55 12 69 92

RECENSEMENT
de la population 2020

Répondez sur internet, c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 15 février 2020

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- Pour :
- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015
 - Réduire la quantité de déchets enfouis
 - Encourager à mieux trier les déchets
 - Appliquer un système de facturation plus juste et équilibré
 - Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement et le développement de nouvelles filières de recyclage.

COMMENT EST-ELLE CALCULÉE ?

La redevance incitative se compose :

- D'une part fixe : un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité...)
- un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.
- Et d'une part variable pour l'enlèvement des déchets au-delà du forfait.



Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs).
Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.
La TEOM sera supprimée.

À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

La mise en place de la redevance incitative se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne. Le déploiement est programmé en 3 temps : 1^{er} janvier 2021, 1^{er} janvier 2022, 1^{er} janvier 2023.



LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

POUR LES USAGERS

ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Chaque usager doit être connu du SMD3. Des enquêteurs de terrain recueillent certaines informations telles que l'identité, l'adresse, le nombre de personnes dans le foyer... Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'un badge pour la collecte en point d'apport volontaire qui lui permet également d'accéder en déchèterie.

ÉTAPE 2 : LA COLLECTE

Collecte en apport volontaire : en passant son badge devant un lecteur positionné sur le conteneur, l'usager ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'usager reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.

L'objectif est celui d'une transition en douceur entre les deux modes de facturation. Une facturation pédagogique sera adressée à l'issue des 6 premiers mois de fonctionnement du nouveau système afin d'informer les usagers le moment qu'ils auraient payé et leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements pour maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



INFORMATION IMPORTANTE FIN DU SAC JAUNE

Dans le but d'éliminer un déchet, le sac jaune disparaît. Nous mettons à votre disposition gratuitement* un sac de pré-collecte, vous pouvez le remplacer par un sac cabas réutilisable. Vous y déposez vos déchets recyclables EN VRAC afin de les vider dans les Points d'Apports Volontaires.

1 SAC PAR FOYER



* dans la limite des stocks disponibles.

ATTENTION !
Cette borne est en accès libre jusqu'au : **28 Février 2020**
Au-delà de cette date, le contrôle d'accès sera activé et vous devez impérativement être muni de votre badge d'accès personnel.
Si vous ne disposez pas de ce badge, à la date notée veuillez contacter le SMD3 :
09 71 00 84 24 / service.usagers@smd3.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tout dépôt de déchets en dehors des contenants prévus à cet effet est susceptible d'entraîner des poursuites (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal)

LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent

EMBALLAGES & PAPIERS

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
PAPIERS, EMBALLAGE ET BROCHES EN CARTON
EMBALLAGES EN METAL
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

VERRE

CARTONS

COMPOST

DÉCHÈTERIE ET RESSOURCERIE

Uniquement en déchèterie

VÊTEMENTS

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site : www.consignesdetri.fr
ou utilisez l'application gratuite « guide du tri » de CITEO

Contact SMD3 : 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr

Les nouveaux points d'apports volontaires de déchets sont installés sur notre commune.
Les bornes grises dédiées aux sacs noirs sont en accès libre jusqu'à la date indiquée par affichage sur la trappe.

Au-delà de cette date, le contrôle d'accès sera activé et vous devrez impérativement être muni de votre badge d'accès personnel.

Si vous ne disposez pas de ce badge, à la date indiquée veuillez contacter le SMD3 au
09 71 00 84 24 (appel non surtaxé) / service.usagers@smd3.fr
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30



ALEXIO PIZZA vous accueille tous les dimanches soir sur la place de l'église de 18h à 21h.

La municipalité de SAINT LOUIS EN L'ISLE a mis en place par délibération, l'obligation pour les exploitants forestiers d'une « déclaration d'ouverture de chantier » en mairie.

Quels sont les chantiers concernés ?

Les chantiers d'abattage, de débardage, de boisements, de reboisement.

Qui doit faire la déclaration ?

L'obligation de déclaration s'applique aux d'entreprises qui réalisent effectivement les travaux.

Quand faire la déclaration ?

La déclaration doit se faire au plus tard, le dernier jour ouvrable précédant le début des travaux.

Après de qui faire la déclaration ?

Elle doit parvenir à la mairie de la commune dans laquelle le chantier est situé. (Art.R 718-27 du code rural)

Quelle signalisation ?

Des panneaux doivent être placés en bordure de coupe et visibles depuis les voies d'accès au chantier.

Que doit contenir un panneau de signalisation ?

Le nom, la dénomination sociale de l'entreprise et son adresse.



BILLET D'HUMEUR : HALTE AUX INCIVILITES !!

Dans la nuit de la Saint Sylvestre, un de nos rennes a disparu ! Curieusement, dans cette même nuit, plusieurs sapins ont été dérobés. De là à penser qu'un de nos rennes a succombé à l'appel du Père Noël et l'a rejoint dans son royaume en lui ramenant quelques sapins, il n'y a qu'un pas que l'on souhaiterait pouvoir franchir !

Malheureusement, la réalité semble bien moins féérique, de bien tristes individus étant sans nul doute à l'origine de cette disparition.

Alors halte aux incivilités ! Pensons au pauvre renne qui reste et qui va devoir à lui seul tirer le traineau, espérons qu'il ne meure pas d'ennui en attendant Noël prochain.

Jean Luc

Artisans et commerçants, des aides financières pour développer votre entreprise

Le Pays de l'Isle en Périgord et ses partenaires (Etat, Communautés de Communes du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Périgord Numérique) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié.

Appelée Opération collective en milieu rural en faveur de l'artisanat et du commerce, celle-ci vise à soutenir la **modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire, sous certaines conditions.**

> Quels types de travaux sont éligibles ?

- La modernisation des locaux d'activité (dont les équipements professionnels et la rénovation des vitrines) ;
- Les aménagements d'accessibilité à tous les publics ;
- Les véhicules de tournées électriques et leur aménagement ;
- La sécurisation des locaux d'activité contre les effractions ;
- Les équipements de réception par satellite.

La subvention varie selon la localisation de l'entreprise, son activité et les investissements réalisés et peut atteindre 12 000€. Un minimum de 4 000€ d'investissement est cependant nécessaire.

> Comment bénéficier d'une subvention ?

- Prendre contact avec les services du Pays de l'Isle en Périgord ;
- Faire réaliser par le prestataire du Pays un dossier préalable à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)
- Examen du dossier par le Pays et ses partenaires puis envoi d'un courrier de réponse à l'entreprise
- Réaliser les travaux et fournir les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter le Pays de l'Isle en Périgord au 05.53.35.13.53 pour vérifier votre éligibilité.

- L'intervention financière pourra être bonifiée, notamment pour les bouchers-charcutiers ainsi que les buralistes.
- Le dispositif finance également l'acquisition d'équipements satellitaires pour les entreprises en zone blanche, jusqu'à 300€.



Bénéficiez d'AIDES pour développer votre entreprise
ARTISANS COMMERÇANTS
DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD

Contact : 05 53 35 13 53
 ocmr@pays-isle-perigord.com
 www.pays-isle-perigord.com

L'ÉCOLE, C'EST DU SPORT ! ...

(classe des CE1-CE2 de l'école de St Louis en l'Isle)

A l'école on fait du français, des maths, on découvre le monde et ses habitants, d'autres paysages, d'autres manières de penser et de vivre. On réfléchit aux problèmes de la planète, on crée, on chante, on écoute, on observe, on discute, on écrit, on lit. On découvre les sciences, on fait pousser des citrouilles et des jacinthes, on va au cinéma, au musée et..... on fait du sport!

Découvrez notre programme 2018-2019!



Au troisième trimestre nous avons fait un cycle vélo: 6 séances pour apprendre à maîtriser notre équilibre, notre vitesse, les distances, bref apprendre à conduire en toute sécurité. Nous avons aussi reçu des intervenants pour revoir les bases de la sécurité routière. Le but c'était d'aller faire une randonnée d'une journée par la voie verte jusqu'à Neuvic, pique-nique et retour! Malheureusement cette sortie n'a pas pu se faire car il faut beaucoup d'accompagnateurs agréés par l'Education Nationale et nous n'avions pas assez de volontaires disponibles. Cette année le projet est relancé et on espère pouvoir aller jusqu'au bout!

En septembre-octobre 2018, Quentin Barradis du club de St Front de Pradoux, est venu bénévolement nous initier au basket. 6 séances au terrain derrière la salle des fêtes de St Louis. On commençait bien l'année!



Au printemps 2019 nous sommes allés passer 5 après midi au centre équestre de Bourrou pour une initiation à l'équitation sur poney: voltige, balade en forêt, pas, trot, travail dans le manège couvert, jeux à poney... Nous avons même assisté au travail du maréchal ferrant et reçu chacun un fer porte bonheur!



A la rentrée 2019, José Lopez, responsable du judo club de Mussidan nous a offert 6 séances d'initiation au judo dans la salle des fêtes de St Louis. Il nous a prêté les kimonos et même les tapis! A la fin de ces séances, il a organisé une matinée rencontre sportive judo avec nos camarades de l'école de St Front.]



En octobre, après plusieurs séances d'entraînement, nous avons participé au cross dans la forêt de Beaupouyet. Il y avait des élèves de beaucoup d'écoles des alentours: Mussidan, St Médard, Saint Front, Chantérac... On a couru entre un et deux kilomètres sur les pare-feux et les chemins (et là bas ça monte et ça descend!!!)

Voilà, et en 2020 rassurez vous ça continue!

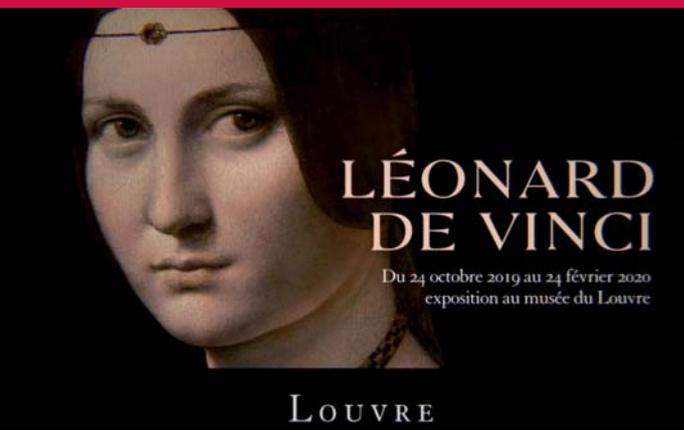
Merci à tous ceux qui ont rendu ces bons moments possibles!

Les éducateurs sportifs, la commune de St Louis, Régis et Jérémy, l'Amicale des parents d'élèves et les parents qui ont accompagné nos sorties.

Grâce à vous beaucoup d'entre nous ont découvert des sports qu'ils n'avaient jamais pratiqués. Plusieurs se sont inscrits dans des clubs et font maintenant du sport une ou plusieurs fois par semaine.

Et à tous, ces moments d'effort, de jeu, de rire et de partage laisseront des souvenirs précieux!

Patrimoine



A Saint-Louis nous sommes géographiquement éloignés des grands sites urbains qui rassemblent en leurs murs tout ce qui compte de musées, bibliothèques, d'offres culturels en tous genres, mais nous pouvons tout de même célébrer l'anniversaire de la mort d'un homme de génie survenue il y a 500 ans en 1519. Léonard de Vinci n'est pas enfermé dans un musée. Même s'il serait préférable d'aller découvrir la magnifique exposition qui lui est consacrée au Louvre, tout un chacun, peut, en fermant les yeux, admirer La Joconde, cette icône universelle qui sourit énigmatiquement.

Léonard de Vinci, peintre, sculpteur, architecte, scientifique, philosophe, représente l'homme de la Renaissance.

Il nous raconte la campagne Toscane où il est né en 1452, la ville de Florence où il a appris son métier d'artiste dans l'atelier du Maestro Andrea del Verrocchio.

Il nous raconte ses illustres contemporains et concitoyens florentins, artistes, humanistes, architectes, comme Sandro Botticelli ou Michel-Ange, tous occupés à bâtir les rêves de demain. Comme eux, Léonard, florentin du xv^e siècle, est un des pères de la modernité. Il est le fruit d'une époque, le Quattrocento, et de l'ambition d'un homme Lorenzo de Medici, qui amoureux « della bellezza » a favorisé l'épanouissement de l'art, des idées humanistes, de la littérature en créant les conditions de protection, de mécénat, d'ambassade d'hommes talentueux, afin que sa ville, Florence, tire le monde vers le haut.

Léonard est mort en France. Devenu le protégé de François 1er, il s'est éteint au Clos Lucé le 2 mai 1519 laissant derrière lui une œuvre monumentale qui reflète pour toujours l'esprit de son temps.

« *Faites que votre tableau soit toujours une ouverture au monde.* » Léonard de Florentin

Frédérique.

Les associations...



LES AMIS DE LA MARCHÉ EN MUSSIDANAIS

Notre association de randonneurs a fêté ses **20 ans d'existence** en septembre 2019.

Nos objectifs : randonnées sur notre canton à la découverte de nos villages et paysages.

Eyzies, l'autre à Biscarrosse. Deux marches du dimanche se sont terminées autour d'un repas convivial.

Nous participons à octobre rose et au téléthon.

Nous comptons **130 d'adhérents**. Il est proposé une randonnée le mercredi après-midi en groupe et le dimanche matin en circuits fléchés.

En 2019, deux sorties à la journée ont été organisées, l'une aux

Notre slogan « **convivialité et bonne humeur** ». Nous remercions messieurs les maires et leurs équipes pour leurs soutiens financiers et les diverses aides qu'ils nous apportent.

Merci aux bénévoles qui donnent de leur temps pour nous trouver de nouveaux parcours et les fléchés.

Pour nous rejoindre ou pour tous renseignements :
Présidente : Benkraouda Catherine : 05 53 82 08 75
Vice-Président : Melet Francis : 06 43 38 34 30

TAICHI - CHUAN & QI - QONG



Nous voici au seuil de la quatrième saison, et les adeptes ont toujours le même engouement pour assister et pratiquer leur activité, physique et mentale aux exercices du TAICHI-CHUAN & QI-QUONG. Trop de gens

ignorent les bienfaits que cela peut procurer : (santé, relaxation...), tout en laissant de côté pour quelques moments lessoucis quotidien, que chacun d'entre nous peut rencontrer. L'effet de groupe reste un bon atout pour entretenir notre bien-être, souplesse articulaire et musculaire, retrouver une certaine joie de vivre parmi les pratiquants.

Alors n'hésitez plus, venez et essayez, chaque mercredi de 15h à 16h / Salle du foyer rural de SAINT LOUIS en L'ISLE

Saint Louis en l'Isle Saint Astier

COURS dessin peinture arts plastiques

POUR ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES

1^{er} cours gratuit !!!

Métamorphose

Atelier Métamorphose

Mary Robiche 06 27 43 18 85
Marline Delage 06 82 29 24 88 ou 05 53 03 73 05
www.maryrobiche.com



Les joueurs et dirigeants

L'ENTENTE FOOTBALL DOUZILLAC / SAINT-LOUIS

Nous avons le plaisir de vous présenter la JSDL :

En effet, depuis septembre 2019, les clubs de Douzillac et de Saint Louis ont fusionné, ne formant d'ores et n'avant qu'une seule entité : la JSDL.

L'équipe première a atteint la « deuxième division » départementale, suite à une saison passée très réussie, et tient son rang avec brio jusque là.

L'équipe 2, créée à 11 cette année, après une première phase difficile doit pouvoir tirer son épingle du jeu dans la deuxième partie de saison.

Un grand merci aux deux municipalités de Saint Louis et Douzillac pour avoir permis cette fusion.

La Jeunesse Sportive Douzillacoise et Ludovicienne vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

ARPI SOURZAC SAINT-LOUIS

L'ARPI (Amicale du Regroupement Interpédagogique des écoles de Saint-Louis et Sourzac) organise des manifestations tout au long de l'année scolaire afin de **récolter des fonds pour financer les activités scolaires et des journées récréatives.**

Halloween : concours de la plus belle citrouille d'Halloween. Le défilé de monstres plus affreux les uns que les autres nous a permis de récolter de nombreux bonbons pour leur plus grand plaisir.

Arbre de Noël : s'est déroulé à la salle des fêtes de Sourzac suite à un temps plus qu'hivernal nous n'avons pas pu rester dehors (devant la cantine de l'école comme prévu) mais les enfants ont pu voir le père Noël.

Emballage de cadeaux et vente de crêpes à la galerie d'Intermarché.

Carnaval : a bien eu lieu malgré une météo incertaine, les enfants ont pu défilé dans le bourg de Saint-Louis mais nous n'avons pas pu brûler notre Pétassou.

Loto des enfants : de nombreux lots ont été gagnés par nos petits participants.

Kermesse de fin d'année : nous avons pu assister aux nombreux spectacles de chants et d'improvisation organisés par les maîtresses et ce malgré la canicule. Heureusement, nous avons la chance de pouvoir utiliser le camping de Sourzac qui est vraiment un lieu idéal en cas de fortes chaleurs.

Nous tenons à remercier les municipalités de Saint Louis en L'Isle et Sourzac, la CCIVS, les enseignantes, les enfants, le personnel des 2 écoles et tous les bénévoles pour leur aide.

Comme toute association **nous vivons des subventions et de la réussite des manifestations**, cette année encore **nous recherchons des bénévoles** pour nous permettre d'organiser au mieux et dans les meilleures conditions l'ensemble des manifestations.



N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook ARPI sourzac saint louis !

Association de la chasse

Une année s'achève, une de plus ; mais c'est la logique du temps qui passe. Celle qui s'annonce risque d'apporter à notre activité - mais pas que - bien des contradictions et ce de plus en plus nombreuses.

Comme je le pense, vous avez dû remarquer, de plus en plus d'opposants se manifestent et dans de très

nombreux domaines. La chasse n'y fait bien sûr pas exception. Pour ne citer que quelques exemples, ici se sont des grenouilles qui croissent dans une mare, là un coq ou des cigales qui chantent, ailleurs ce sera des poules qui caquettent, quant ce ne sont pas les cloches de l'église qui font trop de bruit.

La liste n'est malheureusement pas exhaustive. Cependant, il est un fait qui nous attriste plus particulièrement, c'est cette opposition à nos agriculteurs.

On les voit accusés de tout les maux : le saccage de l'environnement, la raréfaction de la faune et de la flore... Mais en dehors du fait que le fruit de leur travail est destiné à nous nourrir, nous chasseurs n'oublions pas que ce sont eux qui nous permettent la pratique de notre activité, majoritairement sur leurs propriétés et c'est à ce titre, que nous tous leurs adresses soutien et fraternité sans faille.

Comment ne pas être inquiets pour l'avenir, si de tels faits persistent dans le temps ; surtout quant la contestation émane, pour la majorité des cas, de gens qui ne sont ni locaux, ni ruraux, de personnes que je qualifierais de pièces rapportées, qui ne connaissent rien à la vie en campagne ni de us et coutumes.

Si je voulais être plus caustique encore, j'ajouterais que ce sont ceux-là même, qui ne saurait pas faire la différence entre un lièvre et un lapin ou d'un pied de pomme de terre et un chou. Pourtant, si l'on s'attarde un peu sur les personnages, l'on se rend rapidement compte que ce sont de grands spécialistes d'opérette qui connaissent tout sur rien ou peut-être de grands philosophes qui ne connaissent rien sur tout.

Mais ne jetons pas d'huile sur le feu : se serait leur rendre un service qu'ils ne méritent même pas. Il est maintenant bien connu que le sanglier commence à poser de nombreux problèmes. La société de chasse de Saint Louis était jusque là peu impactée dans la mesure où le biotope lui était peu favorable : peu de grand fourrés, bois clairs. Cependant, l'espèce très opportuniste modifie ses habitudes et de fait on les trouve maintenant dans des endroits où on ne les aurait pas cherchés par le passé. Il est à espérer que cela n'engendrera pas une situation ingérable. En effet, la chasse en milieu urbain ou péri-urbain, donc de fait proche des habitations est particulièrement délicate à réaliser et ne vas pas sans poser de soucis, ne serait-ce que sur le plan sécuritaire.

Je voudrais, comme l'année passée, rendre un hommage à l'engagement des chasseurs de petits gibiers qui, par leur gestion rigoureuse, ont permis une forte reproduction naturelle notamment de faisans ; ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps et qui rend l'exercice de cette chasse plus intéressante.

Pour terminer, je voudrais souhaiter à vous tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers une excellente année à venir.



BULLETIN
MUNICIPAL
NO : 20

«Les habitants
de Saint Louis en L'Isle
s'appellent Les LUDOVICIENS
(du latin Ludovic
qui veut dire Louis)»



Gérard Combourg

infos...

JOURS et HORAIRES d'OUVERTURE de la MAIRIE

Les MARDI et JEUDI après midi de 14H à 18H

VENDREDI de 8H30 à 10H30 et de 14H à 18H

Tél : 05.53.81.04.53 / 09.61.23.52.90

Fax : 05.53.81.40.01

Adresse e-mail : mairie.st.louis.en.lisle@wanadoo.fr

Site : www.saint.louis.en.lisle.fr

